

**Commune de SAINT-GILLES**  
M. Th. VAN CAMPENHOUT  
Echevin de l'Urbanisme  
Place Maurice Van Meenen, 39  
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2013-97 1960  
N/Réf : AVL/KD /SGL-2.353/s.550  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Tamines, 31.  
Isolation du pignon et pose d'un bardage en ardoises grises.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
*(Correspondant M. A. Lopez Vazquez.)*

En réponse à votre lettre du 30/01/2014, sous référence, reçue le 05/02/2014, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19/02/2014.

La maison date d'avant 1932 et figure à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune. Elle jouxte également la zone de protection de l'ensemble Art nouveau, sis chaussée de Waterloo, 246-256.

La demande vise l'isolation du pignon latéral gauche (côté maisons classées) avec des panneaux d'isolation de 8 cm d'épaisseur recouverts d'ardoises anthracites fixées à l'aide de crochets et de clous cuivrés sur lattage. Des finitions en plomb laminé et zinc sont disposées aux contours.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas d'impact sur les biens protégés. La Commission s'interroge toutefois sur l'impact de l'isolant projeté de 8 cm d'épaisseur (+ ardoises) sur le pignon, de l'utilisation d'un matériau couleur anthracite, ainsi que sur les raccords au niveau de la toiture avec la maison voisine. Elle déconseille dès lors la formule proposée et suggère la pose d'un enduit isolant, moins épais (environ 3 cm), dans un coloris clair qui s'intégrerait davantage dans le contexte bâti environnant.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (+ par mail : Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.

M.-L. ROGGEMANS

Présidente